

Annexe 5 : Partenariat de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les projets lauréats de cette région

Contexte et enjeux :

La Région Nouvelle-Aquitaine est une région attractive ; elle accueille en moyenne chaque année 30 000 nouveaux habitants et doit faire face à des phénomènes d'héliotropisme et de métropolisation. Depuis plusieurs décennies, le modèle urbain de la Nouvelle-Aquitaine s'est fait en étalement avec des conséquences préjudiciables sur le quotidien des néo-aquitains, sur l'environnement, les paysages ou les collectivités. Ce modèle de développement doit être réinterrogé.

Pour faire face à ces enjeux, la stratégie foncière régionale votée le 25 juin 2018, NeoTerra, la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique, votée le 9 juillet 2019 et SRADDET voté le 16 décembre 2019 actent la volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine d'engager une politique ambitieuse de réduction de la consommation foncière. L'objectif est de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en cherchant à les valoriser pour garantir son attractivité et sa qualité de vie. La résorption des friches, et notamment celles qui sont polluées, est un des leviers d'actions de la politique régionale. Ces friches constituent un gisement foncier et la reconquête de ces espaces répond à des enjeux concrets de :

- réduction de l'étalement urbain,
- requalification urbaine,
- limitation des risques et des nuisances que constituent les friches,
- présence de la nature en ville et restauration des continuités écologiques

Partenariat et modalités d'accompagnement

La Région Nouvelle-Aquitaine s'adosse à l'appel à projets ADEME pour retenir des projets supplémentaires sur son territoire, dans la limite du budget alloué à cette opération soit 1 200 000€. A ce titre, la Région Nouvelle-Aquitaine participera au Comité externe de sélections des projets.

La Région Nouvelle-Aquitaine peut ainsi bénéficier d'un appel à projets déjà connu et reconnu ainsi que de l'expertise de l'ADEME dans l'analyse des candidatures.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagnera les lauréats selon les mêmes taux et les mêmes plafonds que l'ADEME. Un même projet ne pourra pas cumuler l'aide de l'ADEME et celle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Une convention entre chaque porteur de projet (retenu à l'étape 2, cf. ci-dessous) et la Région Nouvelle-Aquitaine sera signée.

ADEME et Région Nouvelle-Aquitaine suivront et valoriseront conjointement les projets soutenus et les retours d'expériences liés à ces projets.

Processus de sélection

Les projets accompagnés par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de cet appel à projets devront répondre aux critères retenus par l'ADEME.

Les lauréats néo-aquitains seront sélectionnés selon un processus en 2 étapes :

- Etape 1 : L'ADEME sélectionne un ou plusieurs lauréats conformément aux modalités d'expertise précisées dans l'appel à projets et en fonction de son budget. Ce ou ces lauréats, qui pourront être situés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, seront financés par l'ADEME.
- Etape 2 : les autres candidats néo-aquitains, non retenus à l'étape 1 par l'ADEME pour des raisons budgétaires, sont examinés par un jury régional transversal (technique puis politique) qui proposera plusieurs lauréats complémentaires, dans la limite du budget alloué. Ces lauréats seront financés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour cette étape 2, un critère de sélection géographique sera ajouté :

- ✓ Priorité aux territoires fragiles
 - EPCI vulnérables tels que définis dans lors de la Séance Plénière du 10 avril 2017 portant sur les orientations de la politique contractuelle
 - Quartiers politiques de la ville
- ✓ Recherche d'une répartition équilibrée sur le territoire néo-aquitain

Par ailleurs, les solutions innovantes de dépollution biologique faisant appel aux propriétés du vivant sont encouragées.